

Communauté de Communes du Pays Orne Moselle
1 Rue Alexandrine
57120 ROMBAS
03 87 58 32 32



SYNTHESE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC SUR LE PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ORNE MOSELLE



Préambule

Dans le cadre de sa politique en faveur de la transition écologique et énergétique, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial.

Cet outil réglementaire, comprend un programme d'actions défini pour une durée de 6 ans. Il prévoit également une réévaluation à mi-parcours ainsi qu'un dispositif d'évaluation pour suivre l'avancement du programme d'actions et la réalisation des objectifs. Le PCAET doit répondre à cinq enjeux majeurs :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Adapter le territoire aux effets du changement climatique
- Diminuer la consommation d'énergies fossiles
- Augmenter la production d'énergies renouvelables
- Réduire les polluants atmosphériques

Au-delà d'être une obligation réglementaire, le PCAET donne l'opportunité de s'emparer de ses enjeux au près de la vie des habitants et des réalités du territoire.

Les axes retenus sont les suivants :

- Axe 1 : Animer la mise en œuvre du PCAET et mobiliser les acteurs du territoire
- Axe 2 : Se loger sans énergie fossile et aménager le territoire en prenant en compte les enjeux climat-air-énergie
- Axe 3 : Se déplacer en polluant moins sur un territoire périurbain
- Axe 4 : Travailler et produire en préservant l'environnement
- Axe 5 : Se doter des moyens d'une organisation à la hauteur des enjeux climat-air-énergie

Le plan d'actions du PCAET a été arrêté par délibération du Conseil communautaire le 01/04/2021. Il a ensuite été soumis pour avis au préfet de région, au président du Conseil régional ainsi qu'à l'autorité environnementale (MRAe).

1. Organisation de la mise à disposition

Cadre réglementaire de la mise à disposition

Conformément à la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015 et aux articles L229-26 et R229-55 du code de l'environnement, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle s'est engagée en septembre 2018 dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le projet de PCAET a été construit en associant les élus communautaires et communaux, les partenaires, les acteurs économiques et associatifs durant toute la procédure.

Le projet de PCAET ainsi que son évaluation environnementale et stratégique ont été soumis à l'autorité environnementale (MRAe), ainsi qu'à l'Etat et la Région Grand Est pour formuler un avis sur le contenu et le respect des étapes obligatoires de l'élaboration du PCAET.

En application des dispositions de l'article L223-19 du code de l'environnement, une procédure de consultation électronique a été organisée sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial.

Organisation de la mise à disposition

Les modalités définies étaient les suivantes :

15 jours avant le démarrage de la mise à disposition :

- *Publication d'un avis sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle*
- *Affichage au siège de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle*

Pendant une durée de 30 jours, les documents soumis à la consultation étaient consultables :

- *Par voie électronique sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle*
- *Sur demande au format papier au siège de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle*

Le public pouvait déposer ses observations, remarques et propositions de la manière suivante :

- *Par courrier électronique à l'adresse mail ccpom@ccpom.fr*
- *Par écrit, par un registre papier mis à disposition au siège de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle*

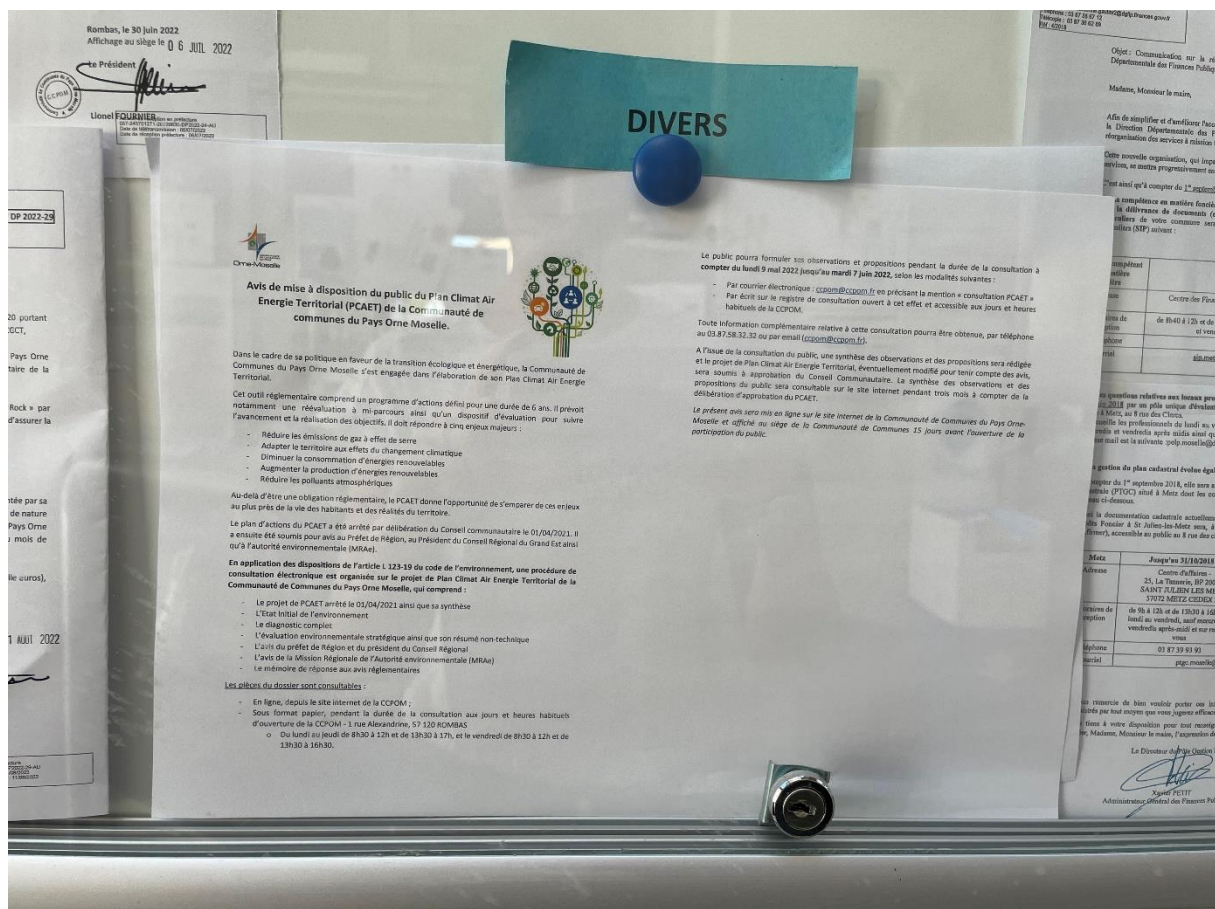
L'objet de la consultation était de recueillir les observations du public sur le projet de PCAET de la CCPOM. Les documents soumis à la consultation du public étaient les suivants :

- Le projet de PCAET arrêté le 01/04/2021 ainsi que sa synthèse
- L'Etat initial de l'environnement
- Le diagnostic complet
- L'évaluation environnementale stratégique ainsi que son résumé non-technique
- L'avis du Préfet de de Région et du Président du Conseil Régional
- L'avis de l'autorité environnementale (MRAe)
- Le mémoire de réponse aux avis réglementaires

Organisation de la publicité préalable :

Afin d'annoncer le démarrage de la mise à disposition de l'ensemble des documents, le dispositif de publicité préalable décrit ci-dessous a été mis en place :

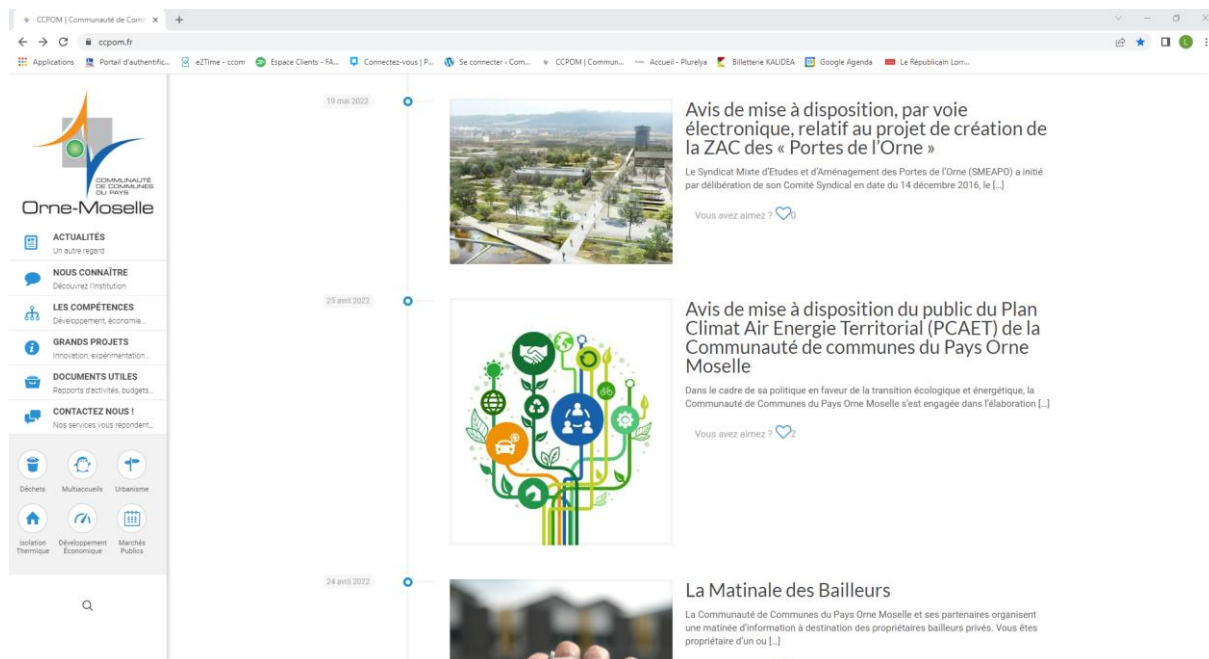
- Affichage de l'avis de mise à disposition réglementaire au siège de la Communauté de Communes.



Affichage réglementaire au siège de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle – 1 Rue alexandrine – 57120 ROMBAS

Publication de l'avis de mise à disposition réglementaire sur internet :

L'information annonçant le démarrage de la mise à disposition des documents a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle (ccpom.fr).



Capture d'écran : publication site internet de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle.

Organisation de la mise à disposition du projet de PCAET de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle :

La mise à disposition des documents à été organisée du 9 mai 2022 au 7 juin 2022, soit une durée de 30 jours consécutifs.

- Mise à disposition des documents par voie électronique

Les documents ont été mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle.

- Mise à disposition des documents sous le format papier

De plus, un registre papier a été mis en place au siège de la Communauté de Communes, accompagné de tous les documents soumis à la consultation. Cela donne la possibilité au public, notamment, de consulter les observations des personnes précédentes et d'y réagir.



Dossier « papier » mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle - Rue Alexandrine – 57120 ROMBAS.

2. Bilan de la mise à disposition

La synthèse des observations et propositions du public est la suivante

Sur la participation :

- Messages électroniques envoyés à ccpom@ccpom.fr : 0 courriel
- Observations et propositions inscrites sur le registre papier mis à disposition au siège de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle : 0 observations

3. Modalité de la mise à disposition de ce bilan

Le présent bilan sera consultable sur le site internet de la Communauté de Communes à partir du 1^{er} septembre pour une durée minimal de 3 mois.